

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 9 JANVIER 2017**Objet : SALON DE LA GASTRONOMIE**

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - BALAGUER - MME BERTHOLON - MME BERTILLOT -
MM. BERTOLOTI - BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - CAUQUY - MME DELLABLANCHE -
MM. FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOSEPH - JOUSSEAU - MME LANGLAIS - MM. LUGAND -
MARMILLON - MASCIOTRA - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PHILIBERT - VERNE -
MMES VILLARD - VOLLERIN

Intervention de Agnès BERTILLOT, Vice-présidente Secrétaire

Depuis plusieurs années, les organisations professionnelles du commerce alimentaire nous sollicitent pour la réalisation d'actions de promotion de leurs métiers auprès de la clientèle et des jeunes, lors du Salon de la Gastronomie de Bourg-en-Bresse.

Le Bureau vous propose l'attribution d'une contribution de 600 € pour l'ensemble des organisations professionnelles du commerce alimentaire engagées au Salon de la Gastronomie.

L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, donne son accord pour l'octroi d'une subvention de 600 € pour l'ensemble des organisations professionnelles du commerce alimentaire engagées au Salon de la Gastronomie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	29
- Nombre de voix pour	29
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président